

ACCUEIL > OUVERTURE DU CENTRE DE VACCINATION AU PARC DES EXPOSITIONS



09
AVRIL

EVÉNEMENT

Ouverture du Centre de Vaccination au Parc des Expositions

Ouverture du Centre de Vaccination au Parc des Expositions

Accélération de la vaccination avec l'ouverture à Perpignan d'un grand centre de Vaccination COVID-19 au **Parc des Expositions** - Hôpital public - Avenue du Palais des Expositions à partir du **vendredi 9 avril 2021**.

Prenez RDV en ligne dès maintenant sur [Doctolib](#) ➔

ou au 0809 54 19 19 puis sélectionner le numéro de votre département.

Rappel des personnes concernées par la vaccination:

 La vaccination POUR LE GRAND PUBLIC (après de 18 ans conformément aux autorisations de mise sur le marché de ces vaccins)		* Liste sur seldante-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19	
Mon âge	Ma situation	AstraZeneca	Pfizer-BioNTech ou Moderna
0 à 17 ans		Je ne suis pas concerné	
18 à 49 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →		✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
50 à 54 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →		✓ En centre de vaccination
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →		✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
55 à 74 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →	✓ Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →	✓ Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie	✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
Plus de 75 ans	Je suis en établissement pour personnes âgées →	✓ Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou au sein de mon établissement ou en pharmacie	✓ Au sein de mon établissement
	Je vis à domicile (ou dans une autre structure) →	✓ Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie	✓ En centre de vaccination
N.B. : Les personnes majeures en situation de handicap, hébergées en maison d'accueil spécialisée ou foyer d'accueil médicalisé, se font vacciner au sein de leur établissement.			
version: vendredi 19 mars 2021			

